

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE N°02

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 NOVEMBRE 2024

La séance est ouverte à 18H00 sous la présidence de Monsieur le proviseur.

Le quorum étant atteint, M. DEROUIN remercie les 18 membres présents et excuse les membres absents.

Secrétariat de séance :

M. GAS est volontaire pour assurer le secrétariat de séance.

Présentation de l'ordre du jour :

M. DEROUIN présente l'ordre du jour :

ORDRE du JOUR :

1 – ORGANISATION GENERALE :

- Bilan de rentrée

Information

2 – ORGANISATION ET ACTIVITES PEDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES :

- Plan Remplacement de Courte Durée (RCD)

Information

3 – GESTION MATERIELLE ET FINANCIERE :

- Contrats et conventions
- Dons et subventions
- Tarifs

Décision

Décision

Décision

4 – QUESTIONS DIVERSES

Adoption du PV du CA du 03 octobre 2024 :

M. DEROUIN demande s'il y a des remarques ?

M^{me} GALTIER souhaite voir précisé partie budget que les dépenses pédagogiques ne dépassent pas 10% des dépenses totales.

M. DEROUIN rajoute les remarques de M^{me} GALTIER.

Vote : **Votants : 18** **Pour : 18** **contre : 0** **abstention : 0**

I – ORGANISATION GENERALE

➤ Installation du CA, des différentes instances et commissions :

Le proviseur procède à l'installation des différentes instances du Lycée suite aux élections des différents représentants :

- Conseil de Discipline ; Commission Hygiène et Sécurité ;
- Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté ; Conseil de la Vie Lycéenne ;
- Commission d'Appel d'Offres ; Commission de Restauration ;
- Comité de Développement Durable.

M. DEROUIN procède à l'installation du conseil d'administration du Lycée suite aux élections des représentants des différentes catégories qui ont eu lieu les 11 et 15/10/24.

Ayant constaté la carence de candidat.es dans la catégorie des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, il précise que le CA 2024-2025 sera composé de 26 membres pour un quorum de 14.

Avec 18 membres présents à l'ouverture de la séance, le quorum étant atteint, le CA peut valablement délibérer.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA) 2024-2025 :

CONSEIL D'ADMINISTRATION – COMPOSITION 2024-2025

(Article R. 421-14 du Code de l'éducation)

MEMBRES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Chef d'établissement (Président)	M. DEROUIN Olivier	
Adjoint au chef d'établissement	M. AISSA Brahim	
Adjoint-Gestionnaire	M. DUPLESSIS Xavier	
Le CPE le plus ancien	M ^{me} ROGER Samantha	
2 représentants de la collectivité territoriale de rattachement	M. LEJEUNE Étienne	M ^{me} MICHON Marie-Hélène
	M. LAFRIQUE Philippe	M ^{me} BARAT Geneviève
1 représentant de l'EPCI	M. GUERIDE Patrick	M ^{me} FAYARD Mireille
1 représentant de la commune siège de l'établissement	M ^{me} FERREIRA DE MATOS Véronique	M. MOUTAUD Christophe
2 personnalités qualifiées	M. RODIER Anthony (mandat de 3 ans du 15/11/21 au 14/11/24)	
7 représentants des Personnels d'Enseignement, et d'Éducation	M ^{me} VEDRENNE Nadine	M ^{me} DUMAY Florence
	M ^{me} GALTIER Stéphanie	M ^{me} GENESTE-ISIDORE Valérie
	M. DUCHIER Rémi	M ^{me} BERTRAND Laure
	M ^{me} DELABESSE Sylvie	M ^{me} OLIVIER Frédérique
	M. GAS Jean-Philippe	M ^{me} CLAVAUD GAS Stéphanie
	M ^{me} ALVES Flavie	M ^{me} TOURAUD Léa
	M ^{me} POSULSKI Anna	M ^{me} DELIGEON Adeline
5 représentants des parents d'élèves	M ^{me} POIRIER Sandrine	M ^{me} DULERY Florence
	M ^{me} BARRET Nathalie	M ^{me} DUQUENOY Olga
	M. BERCHE Jean-Renaud	M. DUTERME Sébastien
	M ^{me} DEBACKER Laure	-
	M ^{me} IFANGER Nathalie	-
5 représentants des élèves	M ^{me} CLAVAUD Jeanne (702)	M ^{me} BENSAD Dounia (502)
	M ^{me} HURTEAU Clémence (702)	M ^{me} RECOQUE Elsa (604)
	M. MONTOISY Jules (704)	M. BAZIK Denis (703)
	M ^{me} PERNOT Sophie (703)	M. BAUTA Thibaut (501)
	M. PROUX Augustin (802)	M ^{me} MEILLAUD Garance (802)

COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE 2024-2025 :

CONSEIL DE DISCIPLINE 2024-2025 <i>(Article R. 511-20 du Code de l'éducation)</i>		
MEMBRES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Chef d'établissement	M. DEROUIN Olivier	
Adjoint au chef d'établissement	M. AISSA Brahim	
Conseiller principal d'éducation	M ^{me} LEGAY Catherine	
Adjoint-Gestionnaire	M. DUPLESSIS Xavier	
4 représentants des personnels d'enseignement et d'éducation <i>(préciser la fonction)</i>	M ^{me} CLAUDAUD-GAS Stéphanie	M ^{me} GALTIER Stéphanie
	M. DUCHIER Rémi	M ^{me} VEDRENNE Nadine
	M ^{me} DELABESSE Sylvie	M ^{me} DUMAY Florence
	M ^{me} ALVES Flavie	M ^{me} GENESTE-ISIDORE Valérie
1 représentant des personnels ATSS	Carence de candidat.e	Carence de candidat.e
2 représentants des Parents d'élèves	M. BERCHE Jean-Renaud	M ^{me} DUQUENOY Olga
	M ^{me} POIRIER Sandrine	M ^{me} BARRET Nathalie
3 représentants des élèves <i>(préciser la classe)</i>	NGO NAINOB Angèle (702)	MAROT Enzo (705)
	DECHORGNAT Anne Sophie (706)	POUYADE Jules (705)
	DECLAIS Sara (605)	CAMUS Célia (607)

COMPOSITION DE LA COMMISSION HYGIENE ET SECURITE (CHS) 2024-2025 :

COMMISSION HYGIENE ET SECURITE – COMPOSITION 2024-2025

En référence à l'Article L. 421-25 du Code de l'éducation relatif à la composition des CHS
dans les lycées d'enseignement technique et professionnel

MEMBRES	TITULAIRES	
Chef d'établissement (représentant des personnels de l'équipe de direction)	M. DEROUIN Olivier	
Adjoint au chef d'établissement (représentant des personnels de l'équipe de direction)	M. AISSA Brahim	
Adjoint Gestionnaire (représentant des personnels de l'équipe de direction)	M. DUPLESSIS Xavier	
Conseiller Principal d'Éducation (représentant des personnels de l'établissement)	M ^{me} ISIDORE Valérie	
1 représentant de la collectivité de rattachement	M. LEJEUNE Étienne ou M. LAFRIQUE Philippe	M ^{me} MICHON Marie-Hélène ou M ^{me} BARAT Geneviève
Représentants des Personnels d'Enseignement, et d'Éducation	M. DUCHIER Rémi	M. GAS Jean-Philippe
	M ^{me} CLAVAUD-GAS Stéphanie	M ^{me} GENESTE-ISIDORE Valérie
1 représentant Personnel ATSS	-	-
2 représentants des Parents d'élèves	M ^{me} DULERY Florence	M ^{me} IFANGER Nathalie
	M ^{me} POIRIER Sandrine	-
2 représentants des élèves	M. MONTOISY Jules (704)	M ^{lle} CLAVAUD Jeanne (702)
	M ^{lle} RECOQUE Elsa (604)	M ^{lle} URSAGGI Mélody (703)
Les experts (sans voix délibérative)	Le Médecin de l'Éducation Nationale L'Infirmière Le Médecin de prévention L'Assistant de prévention	

COMITÉ D'ÉDUCATION A LA SANTÉ ET A LA CITOYENNETÉ (CESC) 2024-2025 :

CESC 2024 - 2025 (Article R. 421-46 du Code de l'éducation)		
PERSONNELS DE L'ÉTABLISSEMENT	TITULAIRE	SUPPLÉANT
Chef d'établissement (Président)	M. DEROUIN Olivier	
Adjoint au chef d'établissement	M. AISSA Brahim	
Adjoint Gestionnaire	M. DUPLESSIS Xavier	
Personnels d'éducation	M ^{me} ISIDORE Valérie	
	M ^{me} LEGAY Catherine	
	M ^{me} ROGER Samantha	
Personnels sociaux et de santé	M ^{me} BOTELLA Magali (Inf.) <u>ou</u> M ^{me} MAZELIER Estelle (Inf.)	
	M ^{me} MARTIN Sandra (As.S)	
MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT <u>sur proposition des membres du Conseil d'Administration</u>		
	TITULAIRE	SUPPLÉANT
3 représentants des personnels enseignants	M ^{me} GALTIER Stéphanie	M. DUCHIER Rémi
	M ^{me} VEDRENNE Nadine	M ^{me} DUMAY Florence
	M ^{me} CLAVAUD-GAS Stéphanie	M ^{me} BERTRAND Laure
2 représentants des parents d'élèves	M ^{me} DULERY Florence	M ^{me} IFANGER Nathalie
	M ^{me} DEBACKER Laure	M ^{me} BARRET Nathalie
3 représentants élèves	M. MAROT Enzo (705)	M. JUILLARD Mathéo
	M. POUYADE Jules (705)	M ^{lle} DECHORGNAT Anne Sophie (706)
	M ^{lle} JUNIAT Lisa (704)	M ^{lle} RIEU Zoé (703)
1 représentant des personnels ATSS	-	-
Représentant de la collectivité territoriale de rattachement	M. LEJEUNE Étienne ou M. LAFRIQUE Philippe	M ^{me} MICHON Marie-Hélène ou M ^{me} BARAT Geneviève
	M ^{me} FERREIRA DE MATOS Véronique	M. MOUTAUD Christophe
Experts	Selon les thématiques – Invités par le CE	

Les parents d'élèves font remarquer que contrairement aux années précédentes ils n'ont pas reçu, en amont du CA d'installation, les documents qui leur auraient permis de réfléchir aux désignations de leurs membres.

M. DEROUIN explique que l'absence d'un personnel au secrétariat a reporté la charge de travail sur la 2nde secrétaire perturbant de fait l'organisation habituelle.

CONSEIL DE LA VIE LYCÉENNE (CVL) 2024-2025 :

CONSEIL DE LA VIE LYCÉENNE 2024 - 2025 (Article R. 421-43 du Code de l'éducation)

MEMBRES		TITULAIRES	SUPPLEANTS
Le chef d'établissement		M. DEROUIN Olivier	
Adjoint au Chef d'Établissement		M. AISSA Brahim	
CPE désigné par le Conseil d'Administration		M ^{me} LEGAY Catherine	
10 ADULTES	Personnels (8) 5 membres volontaires des personnels d'enseignement, d'éducation et d'assistance éducative ou pédagogique	M ^{me} DELABESSE Sylvie	M. DUCHIER Rémi
		M ^{me} BERTRAND Laure	M ^{me} TOURAUD Léa
		M ^{me} OLIVIER Frédérique	M ^{me} POSULSKI Anna
		M ^{me} LE-QUILLIEC Sophie	-
		M ^{me} GALTIER Stéphanie	-
	3 membres volontaires des personnels ATSS	-	-
		-	-
		-	-
	Parents (2)	M ^{me} DULERY Florence	M ^{me} BARRET Nathalie
		M ^{me} DEBACKER Laure	M ^{me} POIRIER Sandrine
10 LYCÉENS		M. MONTOISY Jules (704)	M. LOZACH Adrien (703)
		M ^{me} CLAUDAUD Jeanne (702)	M ^{me} PEIFFER Hella (604)
		M ^{me} HURTEAU Clémence (702)	M ^{me} RECOQUE Elsa (604)
		M ^{me} URSAGGI Melody (703)	M ^{me} VERGEON Mathilde (604)
		M. CHAUVIGNAT Vincent (701)	M. FERRIERE Jules (505)
		M. BAZIK Denis (703)	M. BAUTA Thibaut (501)
		M ^{me} GAUMET Lina (601)	-
		M ^{me} PIERRE Lola (604)	-
		M ^{me} PERNOT Sophie (703)	-
		M ^{me} BENSAD Dounia (502)	-

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) 2024-2025 :

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES 2024-2025		
MEMBRES	TITULAIRE	SUPPLÉANT
Chef d'établissement	M. DEROUIN Olivier	
Adjoint au chef d'établissement	M. AISSA Brahim	
Adjoint Gestionnaire	M. DUPLESSIS Xavier	
Conseiller Principal d'Éducation	M ^{me} ISIDORE Valérie	
1 représentant de la collectivité de rattachement	M. LEJEUNE Étienne ou M. LAFRIQUE Philippe	M ^{me} MICHON Marie-Hélène ou M ^{me} BARAT Geneviève
1 représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	M ^{me} CLAVAUD-GAS Stéphanie (Titulaire) / M. Jean-Philippe GAS (Suppléant)	
Personnalités invitées par le Président du CA en raison de leur compétence technique (avec voix consultative)	Selon les AO traitées	

COMMISSION DE RESTAURATION 2024-2025 :

COMMISSION DE RESTAURATION 2024 - 2025		
MEMBRES	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Chef d'Établissement	M. DEROUIN Olivier	
Adjoint au chef d'Établissement	M. AISSA Brahim	
Adjoint Gestionnaire	M. DUPLESSIS Xavier	
Gestionnaire du SRH	M ^{me} BAERT Catherine	
Conseiller Principal d'Éducation	M ^{me} ROGER Samantha	
Infirmière	M ^{me} BOTELLA Magali ou M ^{me} MAZELIER Estelle	
Chef des cuisines	M. PEDOUX Francis	
2 représentants des personnels d'enseignement et d'éducation	M. DUCHIER Rémi (titulaire) / M. GAS Jean-Philippe (suppléant)	
	M ^{me} CLAVAUD-GAS Stéphanie (titulaire) / M ^{me} GENESTE-ISIDORE Valérie (suppléante)	
1 représentant des parents d'élèves	M ^{me} DEBACKER Laure	
2 représentants des élèves (2 élèves internes)	M ^{le} PIERRE Lola (604)	
	M ^{le} BENSAD Dounia (502)	

COMMISSION DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2024-2025 :

FONCTIONS	NOM ET PRÉNOM
PROVISEUR	M. DEROUIN Olivier
PROVISEUR-ADJOINT	M. AISSA Brahim
GESTIONNAIRE / AC	M. DUPLESSIS Xavier
CHEF ET SECOND DE CUISINE	M. PEDOUX Francis
	M. GANTER Damien
INTENDANCE	M ^{me} BAERT Catherine
	M. DELAVault Cyril
LE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL	M. SERPIN Olivier
CONSEILLÈRES PRINCIPALES D'ÉDUCATION	M ^{me} ISIDORE Valérie
	M ^{me} ROGER Samantha
PERSONNEL ENSEIGNANT	M ^{me} LE-QUILLIEC Sophie
	M ^{me} CLAVAUD-GAS Stéphanie
	M ^{me} BERTRAND Laure
	M ^{me} VEDRENNE Nadine
RÉFÉRENT DÉVELOPPEMENT DURABLE	M. DEVEZE Marc
ÉLÈVES RÉFÉRENTS ÉCOLYCÉENS (X2) ET ÉCODÉLÉGUÉS (X2)	M ^{lle} PERNOT Sophie (<u>éco-lycéenne</u>)
	(<u>éco-lycéen</u>)
	(<u>éco-déléguée</u>)
	(<u>éco-déléguée</u>)

III – GESTION MATERIELLE ET FINANCIERE

➤ CONTRATS ET CONVENTIONS :

Ensuite, M. DUPLESSIS présente la liste des abonnements du CDI :

Lycée Pierre Bourdan

GUERET

CDI ABONNEMENTS 2025

PERIODIQUES	discipline	PREVISION PRIX ABONNEMENT	n° Abonné
ACTION COMMERCIALE	CDI -TAXE	130,00 €	145350
ALTERNATIVES ECONOMIQUES + L'ECONOMIE POLITIQUE	CDI-TAXE	109,00 €	AL074834
CAFEYN	CDI	1 090,00 €	
CAPITAL	CDI-TAXE	57,00 €	49467
CHALLENGES	CDI -TAXE	109,00 €	
COURRIER INTERNATIONAL	CDI	179,00 €	1108253
DECOUVERTE	CDI	25,00 €	
DOCUMENT PHOTOGRAPHIQUE	CDI	56,00 €	2409
DOSSIERS	CDI	35,80 €	9109
EL PAIS (Abonnement numérique)	HUMAINES	228,00 €	
EPSILOON	CDI	82,00 €	31235
EPSILOON hors série			
I LOVE ENGLISH WORLD	CDI	66,00 €	6285225
INTERCDI	CDI	80,00 €	13
LA MONTAGNE	CDI	183,00 €	241387
LA RECHERCHE	CDI	66,00 €	
LA RECHERCHE SCIENCES ET AVENIR			
LE MONDE	CDI	490,00 €	397562
LE UN	CDI	110,00 €	68592
L'ECO	CDI -TAXE	49,00 €	3658545
L'ECO cartable digital			3658545
LES CAHIERS Français	CDI -TAXE	37,80 €	G0000001619
LES CAHIERS DE SCIENCE ET VIE	CDI	29,00 €	5120539
LES INROCKUPTIBLES	CDI	110,00 €	11005282
L'EXPRESS	CDI	169,00 €	6778378
L'HISTOIRE	CDI	89,00 €	LHT-0/6648
L'HISTOIRE hors serie			LHT-0/6648
L'OBS	CDI	229,00 €	X0000007436
LSA	CDI -TAXE	259,00 €	6/698473
MARKETING	CDI -TAXE	175,00 €	55659
NATIONAL GEOGRAPHIC	CDI	59,00 €	8880533725
NRP	CDI	69,00 €	3065610
PARCOURS	CDI	79,80 €	9109
PHILOSOPHIE MAGAZINE	CDI	80,00 €	7 48 63
PHILOSOPHIE MAGAZINE hors série			7 48 63
PHOSPHORE	CDI	98,00 €	6285225
POUR LA SCIENCE	CDI	79,00 €	3142
POUR LA SCIENCE hors serie			3142
PREMIERE	CDI	55,99 €	2/25622
PREMIERE hors série			2/25622
SCIENCES HUMAINES	CDI	109,00 €	24110
SOCIETY	CDI	54,00 €	327251
SOLUTIONS DOCUMENTAIRES	CDI	650,00 €	14083
SPORT ET VIE	CDI	48,00 €	685716
SPORT ET VIE hors série			685716
TANGENTE EDUCATION	CDI	116,00 €	12794
TANGENTE SUPERPLUS			12794
VOCABLE ESPAGNOL	CDI	49,00 €	32153
VOCABLE ALLEMAND	CDI	49,00 €	32153

5 838,39 € TOTAL ABONNEMENTS

183,00 € REMBOURSEMENT REGION (LA MONTAGNE)

228,00 € DONT SCIENCES HUMAINES

925,80 € DONT TAXE APPRENTISSAGE

4 501,59 € TOTAL ABONNEMENTS CDI

M^{me} GALTIER précise que cela concerne les abonnements papiers, mais aussi les abonnements numériques. A cela se rajoute aussi un logiciel d'utilisation pour les documentalistes dans ces abonnements.

Vote : Votants : 18 Pour : 18 contre : 0 abstention : 0

ACTE N° 2/25 rendu public pour affichage

M. DUPLESSIS présente l'abonnement pour index éducation, EDT et PRONOTE, Adobe Pro et des besoins spécifiques aux BTS.

M. DEROUIN envisage qu'à l'avenir, la réglementation le permettant désormais pour l'élection des représentants des parents d'élèves, les votes soient dématérialisés et puissent se faire par PRONOTE. Cela nécessite un nouvel abonnement.

Vote : Votants : 18 Pour : 18 contre : 0 abstention : 0

ACTE N° 2/24 rendu public pour affichage

CONTRATS ET CONVENTIONS 2025 :

FOURNISSEURS	NATURE DU CONTRAT	OBSERVATIONS	MONTANT estimé 2025	ACTE INITIAL	DURÉE DU CONTRAT
AEL	location tennis de table	facture annuelle	400,00	Acte n°17-1 du 08/10/2024	1 an - convention à l'année scolaire
AIR LIQUIDE	mise à dispo bouteilles gaz 2023	tous les 5 ans - contrat n° 64-05546	0,00	Acte n°60-3 du 31/01/2023	5 ans (échéance le 30/04/2028)
ASSOCIATION ECOLE ENTREPRISE	versement des cotisations annuelles	facture annuelle	180,00	Acte n°5-70 du 25/03/21	1 an - Tacite reconduction
AXIMA REFRIGERATION	maintenance des installations frigorifiques et du matériel de cuisine	2 visites par an - facture trimestrielle	2400,00	Acte n°47 du 13/12/2022	1 an - Tacite reconduction
BUREAU VERITAS	vérification SSI annuel internat	1 visite par an	5894,40		3 ans (échéance le 31/12/2027) - Tacite reconduction
	vérification SSI triennale -2023	contrôle tous les 3 ans			
	vérification mesures des débits de désenfumage internat	1 visite par an			
	vérification installations de gaz : appartement de fonction, Batiment A, B, C et Self, internat	1 visite par an			
	vérification installations électriques Batiment A, B, C, Self, Internat	1 visite par an			
	vérification installations électriques Batiment A, B, C, Self, Internat quadriennale (2027)	contrôle tous les 4 ans			
	10 appareils de cuisson	1 visite par an			
	vérification ascenseurs : Batiment A (1) - Self (1) - Internat (1) - Batiment B (1) - vérification EPMR : Batiment B (1)	1 visite par an			
BUREAU VERITAS	contrôle quinquennal des ascenseurs	1 visite tous les 5 ans 2023 / 2028	0,00	Acte n°48 du 13/12/2022	1 an non reconductible
CFC	déclaration du nombre de copies	déclaration 1 fois par an	1300,00	Acte n°90-5 du 11/05/2023	Echéance: 31/12/2025-puis tacite reconduction pour 1 an
CHAM	entretien chauffe eau appartements	1 visite par an	220,00	2008	1 an (échéance le 16/09/2025) - Tacite reconduction
CHRONOFEU	vérification des extincteurs	1 vérification par an	2500,00	2012	1 an (échéance le 12/07/2025) - Tacite reconduction
COFELY	entretien des chaudières	1 visite par an	4600,00	Acte n°2 du 12/10/15	1 an (échéance le 31/03/2025) - Tacite reconduction
CONIBI	collecte et traitement des consommables usagés	passage sur demande	0,00	Acte n°6-98 du 03/07/18	1 an (échéance le 31/12/2025) - Tacite reconduction
COREPILE	reprise des piles et accumulateurs	passage sur demande	0,00	Acte n°51 du 13/12/2021	Tacite reconduction
EVOLIS 23	enlèvement des déchets	2 factures annuelles	10000,00	Acte n°54 du 19/12/2023	1 an (échéance le 01/01/2026) - Tacite reconduction
DUPRE ASSAINISSEMENT	vidange du bac à graisse	1 vidange par an (fin juin ou début juillet)	500,00	Acte n°5-74 du 13/02/20	1 an (échéance le 24/01/2026) - Tacite reconduction
ECOGRAS	enlèvement des huiles alimentaires	intervention sur demande	0,00		
EGEE	intervention de conseillers Egee	prestation septembre-decembre	300,00		année scolaire
FARAGO	dératisation	1 visite par trimestre	550,00	2011	1 an (échéance le 03/01/2025) - Tacite reconduction
GAZ: ENGIE (via UGAP)	Ugap Gaz	fin de contrat au 30/06/2025	70000,00	Acte n°32 du 09/11/21 - Acte n°12-1 du 05/10/23	3 ans (échéance le 30/06/2025)
GAZ: GUERET ENERGIE SERVICES	Chauffage	facture mensuelle		Acte n°8 du 13/05/15	10 ans (échéance le 01/01/2026) - Tacite reconduction par période de 5 ans
IGIENAIR	dégraissage des hottes	1 intervention par an	1200,00	Acte n°1-36 du 09/11/21	3 ans (échéance le 01/01/2025) - Sans tacite reconduction
INCB	entretien	assistance en cas de panne	950,00	Acte 62-3 du 31/01/23	1 an (échéance le 01/01/2026) - Tacite reconduction
LA BOITE A PAPIER	enlèvement déchets de soins	5 passages maximum par an	200,00		
LA POSTE	location boîte postale		180,00	Acte pluriannuel	1 an (échéance le 13/03/2025) - Tacite reconduction
LA POSTE	Affranchissement		6000,00	Acte pluriannuel	1 an (échéance le 13/03/2025) - Tacite reconduction
LYCÉE NELSON MANDELA POITIERS - ORTEC	gestion des déchets toxiques		1100,00	Acte n°103 du 08/04/19	1 an (échéance le 01/09/2025) - Tacite reconduction
LYCEE RAOUL DAUTRY	groupement de service	maintenance du réseau informatique EN	520,00		
MAIF	contrat assurance		2800,00	Acte n°2-37 du 08/11/16	1 an (échéance le 01/09/2025) - Tacite reconduction
MAIRIE (Trésorerie P)	location gymnase		1300,00		1 an - convention à l'année scolaire
MAIRIE (Trésorerie P)	locations installations sportives à titre gratuit		0,00		1 an - convention à l'année scolaire
MAIRIE (Trésorerie P)	location lignes de piscine		0,00		1 an - convention à l'année scolaire
MAIRIE (Trésorerie P)	mise à disposition à titre gratuit de l'espace Fayolle	et salles de danse et de spectacle	0,00		
ORANGE BUSINESS	flotte des portables		4000,00		
OTIS	maintenance des ascenseurs externat et internat, monte-charges	30/06/2026	3100,00	Acte n°3 du 02/10/18	Contrat maintenance du 01/07/22 au 30/05/26
PHOTOCOPIEURS: BNP PARIBAS	location copieurs Riso et Kyocera	fin de contrat au 03/01/2029	16104,00	Acte n°55 du 13/12/2022	24 trimestres (échéance le 03/01/2029)
PHOTOCOPIEURS: CM-CIC LEASING SOLUTIONS	location copieurs Riso et Kyocera	fin de contrat au 03/01/2029	9375,00	Acte n°55 du 13/12/2022	24 trimestres (échéance le 03/01/2029)
PHOTOCOPIEURS: RISO	entretien parc Riso et Kyocera	fin de contrat le 03/01/2029	4600,00	Acte n°55 du 13/12/2022	24 trimestres (échéance le 03/01/2029)
PITNEY BOWES	location machine à affranchir + balance	fin de contrat le 20/12/2025	750,00	Acte n°22 du 22/11/2022	3 ans (échéance le 20/12/2025)
SACEM - SPRE	Contrat général de représentation musique annuel	fin de contrat le 31/12/2023	600,00		reconduction annuelle
SAFEXIS	vérification et maintenance de la friteuse	fin de contrat le 04/01/2027	1100,00	Acte n°3-39 du 07/12/2023	3 ans (échéance le 04/01/2027)
SIEMENS	maintenance système alarme SSI internat	2 visites par an - facture annuelle	8000,00	Acte n°70 du 13/12/18	1 an (échéance le 01/09/2025) - Tacite reconduction
SIEMENS	maintenance système alarme SSI Bat A B C SELF	1 visite par an - facture annuelle		Acte n°1-19 du 28/09/20	1 an (échéance le 01/09/2025) - Tacite reconduction
VOLTERRES (via UGAP)	Ugap électricité	fin de contrat au 31/12/2027	90000,00	Acte n°83-4 du 21/02/2023	3 ans (échéance le 31/12/2027)

Vote : Voteurs : 18 Pour : 18 contre : 0 abstention : 0

ACTE N°2/31 rendu public pour affichage

CONVENTION EGEE :

M. DEROUIN présente la convention EGEE qui engage le lycée financièrement à hauteur de 300.00 € pour l'année scolaire 2024-2025. L'objectif est d'accompagner les élèves et étudiants dans leur projet professionnel.

Vote : Votants : 18 Pour : 18 contre : 0 abstention : 0

ACTE N° 2/21 rendu public pour affichage

CONVENTION FORUM POST 3EME :

M. DEROUIN présente la convention avec les lycées et collèges de Creuse pour l'organisation du forum post 3^{ème} qui se tiendra les 13 et 14 février 2025 à Guéret.

Vote : Votants : 18 Pour : 18 contre : 0 abstention : 0

ACTE N° 2/22 rendu public pour affichage

CONVENTION FORUM 3EME :

M. DEROUIN présente la convention avec les lycées de Creuse et le CIO (Ecole entreprise) pour l'organisation du forum 3^{ème} qui se tiendra les 11 février 2025 à Guéret.

Vote : Votants : 18 Pour : 18 contre : 0 abstention : 0

ACTE N° 2/23 rendu public pour affichage

CONVENTION « MACARON ET CHOCOLAT » :

M. DEROUIN présente la convention avec la société macaron et chocolat pour organiser la vente de chocolats par les BTS qui se déroulera du 10 octobre au 20 décembre 2024.

Vote : Votants : 18 Pour : 18 contre : 0 abstention : 0

ACTE N° 2/37 rendu public pour affichage

CONVENTION AVEC BUREAU VERITAS:

M. DUPLESSIS présente le contrat avec BUREAU VERITAS, pour remplacer les différents contrats existants, afin de regrouper les diverses prestations de vérifications obligatoires (électricité, gaz, appareils de cuisson, SSI, désenfumage et ascenseurs).

Vote : Votants : 18 Pour : 18 contre : 0 abstention : 0

ACTE N° 2/36 rendu public pour affichage

CONVENTION POUR UN LOGEMENT DE L'INTERNAT A DESTINATION DU CONSEIL REGIONAL :

La Région a transformé cet appartement en bureau. Une modification a été proposée pour l'article afin d'apporter des précisions sur l'utilisation de ce bien par le Conseil Régional.

M. DUPLESSIS rappelle que les sommes dues pour l'année 2023 n'ont toujours pas été versées. Aussi un forfait financier annuel est prévu à cette nouvelle convention pour en faciliter le recouvrement.

Vote : Votants : 18 Pour : 18 contre : 0 abstention : 0

ACTE N° 2/32 rendu public pour affichage

POURCENTAGE DE « CHARGES COMMUNES » :

Le FARPI a été remplacé par la «tarification de solidarité». La compensation est défavorable au Lycée. Il faut voter une participation aux charges communes. Cette participation doit se situer dans la fourchette de 18 à 24%. Il est proposé de retenir le taux de 24%. Même avec 24%, cela ne permet pas de rentrer dans nos frais de charges par rapport au système antérieur.

Vote : Votants : 18 Pour : 18 contre : 0 abstention : 0

ACTE N° 2/28 rendu public pour affichage

PROPOSITION QUANT AU FORFAIT DP3 DP4 :

Le principe des jours retenus pour les DP3 (*lundi+mardi+jeudi*) et des DP4 (*lycéen : la semaine sauf le mercredi*) (BTS : *la semaine sauf le vendredi*) est approuvé à l'unanimité.

M. DEROUIN insiste sur les conséquences en présentant un tableau à l'assemblée. La tarification a compliqué les choses aussi bien pour l'administration que pour les familles.

M^{me} GALTIER pose une question sur le choix du Lycée Pierre BOURDAN pour cette expérimentation.

M. DEROUIN lui répond que cette expérimentation est en place dans la Creuse, la Dordogne, les Deux-Sèvres, la Charente et le Lot et Garonne. Il précise qu'au niveau du Lycée, nous disposerions de CSP plus favorisées. Il souligne que 44% des familles se situent dans les « *tranches hautes* ».

M. DUPLESSIS tient à remercier M^{me} CHEVALIER et M^{me} BERGEAL pour le travail d'appel des familles afin de leur rappeler la nécessité de signer un contrat. En effet, si les familles n'adhèrent pas à la tarification solidaire, ces dernières sont inscrites par défaut dans la tranche la plus élevée.

M. DEROUIN fait remarquer que la « *tarification solidaire* » suscite un mécontentement. Certaines familles se désinscrivent du fait de l'augmentation des tarifs de la demi-pension.

Vote : Votants : 18 Pour : 18 contre : 0 abstention : 0

ACTE N°2/27 rendu public pour affichage

Un représentant des élèves quitte la séance.

Le nombre des membres présents passent donc à 17

TARIFS DEGRADATIONS ET VENTES :

Vote : Votants : 17 Pour : 17 contre : 0 abstention : 0

ACTE N°2/33 rendu public pour affichage

TARIF POUR LA LOCATION DES SALLES DU LYCEE :

M^{me} POSULSKI demande s'il ne serait pas envisageable que des tarifs différenciés soient appliqués pour les associations du Lycée qui seraient amenées à utiliser les salles de l'établissement.

M. DEROUIN lui répond qu'il n'est pas possible de le faire car cela poserait un problème de discrimination.

M^{me} POSULSKI insiste sur le fait que cela pourrait se faire au bénéfice des élèves.

M. DEROUIN précise, qu'à sa connaissance, on ne peut pas pratiquer de tarifs différenciés et qu'on ne fait aucun bénéfice. Il fait aussi remarquer l'aspect commercial de la bourse aux minéraux.

M. DUPLESSIS rejoint M. DEROUIN quant à sa remarque concernant la bourse aux minéraux et la vente de biens au sein de l'établissement en contradiction avec la valeur morale et juridique d'un EPLE.

M. DEROUIN souligne que cela pose un problème de « *neutralité commerciale* » dans l'enceinte du Lycée.

M^{me} GALTIER demande s'il n'est pas possible d'adresser un courrier au Conseil Régional pour une demande de gratuité pour cette manifestation.

M. DEROUIN rappelle que si la manifestation est de nature commerciale, le Conseil Régional risque d'être interpellé. Il insiste sur le fait qu'il y a toujours un problème de « *neutralité commerciale* » au niveau du Lycée.

De par la situation économique générale, toutes les Collectivités se trouvent dans l'obligation de faire payer les utilisateurs de leurs locaux.

M. DEROUIN précise qu'il ne se réjouit nullement de devoir faire payer les associations, en particulier celles du Lycée.

Les représentants des parents demandent au proviseur à qui ont été louées les salles du Lycée.

M. DEROUIN informe que le Département a loué la salle pour une cinquantaine de personnes et M. DUPLESSIS que le CRA utilise cette opportunité pour des formations délocalisées.

Vote : Votants : 17 Pour : 11 contre : 0 abstention : 6

ACTE N°2/34 rendu public pour affichage

VOTE SUR LES TARIFS POUR LE CAFE (1.00 €) :

Un représentant des parents dit qu'il lui semble qu'il existe des tarifs régions à appliquer par exemple 1,70 € le café

Malgré tout M. DEROUIN dit qu'il n'y a généralement pas de café lorsque les salles sont louées

Vote : Votants : 17 Pour : 17 contre : 0 abstention : 0

ACTE N° 2/35 rendu public pour affichage

DBM POUR VOTE DE LA SUBVENTION NON AFFECTEE DE 5 000,00 € DU CONSEIL REGIONAL :

M. DUPLESSIS propose que cette subvention accordée pour « fragilité financière » soit affectée aux frais d'entretien du réseau de chaleur.

Vote : Votants : 17 Pour : 17 contre : 0 abstention : 0

ACTE N° 2/26 rendu public pour affichage

M. DUPLESSIS informe le Conseil que la Région a attribué deux subventions pour la viabilisation, d'un montant de 68 000.00 € et de 33 000.00 €.

DBM POUR VOTE : DON DE LIBRAIRIE «LA LICORNE» DE 230,00 EUROS :

M. DUPLESSIS propose que ce don soit affecté aux crédits du CDI

Vote : Votants : 17 Pour : 17 contre : 0 abstention : 0

ACTE N° 2/30 rendu public pour affichage

M. DUPLESSIS précise que l'affectation de la subvention régionale et le don de la librairie feront l'objet d'une DBM pour vote :

Vote : Votants : 17 Pour : 17 contre : 0 abstention : 0

ACTE N° 2/20 rendu public pour affichage

DON RISO AU PROFIT DES OPERATIONS E3D :

Notre prestataire de photocopieur a donné un chèque de 3 500,00 €. Au budget 2024, ce montant avait intégré au budget en indiquant l'affectation au développement durable. Un vote est demandé pour clarifier ce point.

Un représentant des parents d'élèves pose une question : que fait-on des poules pendant les vacances ?

Réponse de M. DEROUIN : généralement les poules retournent au domicile du responsable mais pour ces vacances de Toussaint, ce sont M. DEVEZE et M^{me} BOTELLA, infirmière qui se sont chargés de les nourrir.

Vote : Votants : 17 Pour : 17 contre : 0 abstention : 0

ACTE N° 2/29 rendu public pour affichage

M. DUPLESSIS nous précise que la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour 2025 s'élève à 327 455,00€. Cela correspond à peu près à plus 100 000,00 €, mais c'est ce qui manquait au budget.

M. DEROUIN dit qu'il est plus serein pour le budget 2025.

M^{me} GALTIER se demande si le Conseil Régional n'a pas attendu qu'il n'y ait plus de fonds de réserve pour abonder la DGF?

M. DEROUIN partage cet avis. En effet, la situation était dangereuse parce que le fonds de roulement était inférieur à 10 jours. Il regrette l'absence de contact avec les représentants du Conseil Régional. Il serait bien que leurs élus soient présents lors des CA. Il regrette un manque d'échanges francs et sincères.

Il existe cependant une crainte car les budgets risquent de se réduire.

Toutefois M. DEROUIN réitère une plus grande sérénité vis-à-vis du budget 2025.

M. DUPLESSIS rappelle aussi que le Conseil Régional se réserve le droit du versement partiel ou total de la DGF.

CIO : PRESENTATION DE LA CONSEILLERE D'ORIENTATION POUR LES ELEVES DE PREMIERE ET TERMINALE :

M^{me} GALTIER signale que l'AP orientation de 1^{ère} n'étant jamais positionnée le mardi, (jour de permanence de la PSY-EN), il n'est pas possible cette année de co-intervenir avec M^{me} PIRAT. Les séances au CDI consacrées à la découverte des filières post-bac sont donc co-encadrées par une professeure-documentaliste et le professeur principal de la classe, en l'absence de la PSY-EN, contrairement aux années précédentes.

AUTO-ÉVALUATION DU LYCÉE PIERRE BOURDAN :

M. DEROUIN présente enfin le processus de mise en œuvre de l'évaluation du Lycée Pierre BOURDAN. Il espère pouvoir constituer 4 groupes de travail sur la base du volontariat. L'objectif de cette évaluation est de donner de la valeur. Le processus passera d'abord par une auto-évaluation puis sera soumise à des observateurs extérieurs.

La date butoir est fixée au 7 février 2025.

Les experts extérieurs rencontreront les membres des commissions les 27 et 28 mars 2025.

Enfin cela devrait apporter des points d'appui et des marges de progrès qui permettront d'envisager un plan d'action.

Cela sera utilisé et utile pour la présentation du projet d'établissement 2025.

M. DEROUIN précise que rien n'est obligatoire. Cette évaluation permettra une confrontation des points de vue.

M^{me} VEDRENNE s'inquiète de cette culture omniprésente de l'évaluation. Le quantitatif prend le dessus sur le qualitatif.

M. DEROUIN souligne que le Lycée dispose d'un savoir-faire dans l'accompagnement des élèves.

M^{me} DELABESSE s'inquiète des délais contraints pour cette évaluation.

Les représentants des parents demandent si l'expertise extérieure va être payante.

M. DEROUIN indique que non, ce sont des experts de l'académie de Limoges.

M. DEROUIN précise qu'un questionnaire sera envoyé aux parents, aux élèves et aux enseignants sous la forme d'un « *Google*

Forms »

M^{me} GALTIER s'interroge quant au choix des questions proposées ?

M. DEROUIN répond qu'il s'agit de questions issues d'une banque de données.

M. AISSA rajoute qu'il a déjà eu l'occasion de participer à ce type d'évaluation dans le 1^{er} degré et souhaite rassurer l'assemblée en précisant qu'il y a une « *boîte à outils de thème* ».

M^{me} VEDRENNE insiste sur le fait que ce travail va nécessiter du temps et une grande rigueur.

M. AISSA explique qu'il y a pu assister à des commissions par vague à raison de deux par an et que le rapport se présente tout au long de l'année.

M. DEROUIN offre la possibilité éventuellement de bloquer 2 demi-journées pour ce motif.

M. AISSA affirme que ce diagnostic permet de se poser des questions et apporte une information à l'ensemble de la communauté éducative dont les élèves et les parents d'élèves.

M^{me} VEDRENNE précise que souvent cela finit par un classement des établissements affirmant que la culture d'évaluation était omniprésente.

M. DEROUIN annonce que des élèves se sont déjà proposés et qu'il en a parlé aux représentants des enseignants au Conseil Pédagogique.

Les représentants des élèves posent une question sur l'absence des moyennes générales sur PRONOTE ?

M. DEROUIN explique qu'il n'y a aucune cohérence à inscrire les moyennes, car les élèves n'ont pas les mêmes spécialités. Il y a un problème d'écart entre la moyenne de la classe et la moyenne de l'élève.

Cela sera plus cohérent pour PARCOURSUP car le mode d'analyse fait est en rapport avec la moyenne du groupe et non de la classe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **19h45**.

Le secrétaire de séance



M. Jean-Philippe GAS

Le Président,

The image shows a circular official stamp of the Lycée Pierre Bourdieu. The stamp contains the text "LYCÉE PIERRE BOURDIEU" at the top, "REPUBLIQUE FRANÇAISE" at the bottom, and a central emblem featuring a building and a star. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink.

M. Olivier DEROUIN